

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/12/2014
Réception par le Prefet : 19/12/2014
Publication : 22/12/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-11-2-3

Séance du jeudi 18 décembre 2014

CONTRAT DE PROJETS ETAT/REGION 2007/2013 DEPARTEMENT GENIE THERMIQUE ET ENERGIE - IUT DE COLMAR PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE DE LA SUBVENTION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 201 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CP-2011-7-2-6 de la Commission Permanente du 8 juillet 2011 accordant une subvention d'investissement de 900 000 € à la Ville de COLMAR pour la construction du 6^{ème} département « Génie Thermique et Energie » à l'IUT de COLMAR,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide de proroger le délai de validité de la subvention d'investissement de 900 000 € accordée par le Département à la Ville de COLMAR pour la construction du 6^{ème} département « Génie Thermique et Energie » de l'IUT de COLMAR jusqu'au 9 décembre 2015,
- Autorise le paiement du solde de cette subvention à la Ville de COLMAR, au vu du décompte général et définitif, dans la limite de 270 000 €, jusqu'au 9 décembre 2015,

- Approuve l'avenant n°1 à la convention tripartite (Département du Haut-Rhin/Ville de COLMAR/Région Alsace) du 9 décembre 2011 y afférent et autorise le Président du Conseil Général à le signer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'H' and 'B' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions